REPUBLIQUE FRANCAISE / LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE / REGION PROVENCE ALPES COTES D'AZUR – DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT **Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT** **Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 –** **Courriel : mairie-sault-84@orange.fr** N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3 Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de MONTEUX Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z		
	Procès- verbal du conseil municipal **Séance mercredi 19 juillet 2023 à 18h**		
EFFECTIF LEGAL du CONSEIL : 15	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCATION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	10	5	13/07/2023

Présents : Mesdames / Messieurs Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Marcel MILLOT, Magali MALAVARD, Corinne BOUYSSOU, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Angélique ERARD, Bruno GIRE, Estelle FAGOT.

Absent (s) excusé (s) : Martine SALVAGNO, Dominique ROUX-BARBAUD, Eolia WHEYHAUPT TIEBAUT, Angélique PASCAL, Christian ROUCHET

Ayant donné pouvoir : Martine SALVAGNO, Dominique ROUX-BARBAUD, Eolia WHEYHAUPT TIEBAUT, Angélique PASCAL (Christian ROUCHET pas de procuration possible)

Secrétaire de séance : Corinne BOUYSSOU

L'an deux mille vingt-trois, 19 juillet à 18h, le Conseil municipal de la Commune de Sault s'est réuni en mairie de Sault.

Le **QUORUM** étant atteint, et, le nombre total de conseillers présents à l'ouverture de séance et en cours de séance étant demeuré supérieur à la moitié des conseillers en exercice, le CONSEIL a pu délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales (présence de la majorité des membres en exercice) : **QUORUM SUPERIEUR à 7** (au moins 7 - art. L2121-17 du CGCT), existant pour tous les points mis à discussion au cours de la séance : Le nombre de conseillers en exercice présents (sans tenir compte des pouvoirs) est supérieur au nombre de conseillers en exercice divisé par deux et arrondi à l'entier inférieur (14 /2 = 7).
Conseillers s'étant retirés en cours de séance = 0 et Conseillers ayant rejoint l'assemblée en cours de séance :
Après ouverture de la séance et appel nominal, le Conseil municipal siégeant sous la présidence du Maire a procédé, en conformité de l'article L2121.15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Corinne BOUYSSOU

Le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret : oui à l'unanimité.
Sous la présidence du Maire la séance a été déclarée ouverte.

Le Maire demande à retirer la délibération n°11 ; l'article proposée par une entreprise prévoit une exonération de taxe foncière de tous les logements touristiques sans limitation dans le temps.

Compte-rendu de la séance précédente en date du 25/05/2023
Approuvé à l'unanimité

Décisions :

2023/002 : Concession trentenaire de terrain dans un cimetière de la commune de Sault
2023/005 : Nomination du régisseur titulaire, du mandataire suppléant et des mandataires autres que suppléants de la régie de recettes du complexe municipal du Défends au 10/06/2023
2023/006 : Contrat de distribution avec le prestataire RESEAU CAMPO by VVF
2023/007 : Avenant au contrat de distribution avec le prestataire RESEAU CAMPO by VVF

Délibérations :

1. Programme PVD : signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
Rapporteur : Claude LABRO
Présentation par le chef de projet Petites Villes de Demain, Martin GENDERA des 3 axes retenus :
Axe 1 : Préserver et développer le cadre de vie
Axe 2 : Rendre le territoire attractif toute l'année
Axe 3 : Entretenir, développer et moderniser nos aménagements
Ces grands axes se déclinent en actions,
La convention n'est pas figée dans le temps, 62 actions ont été identifiées à ce jour,
La convention a été présentée au comité de pilotage du 3 juillet avec les félicitations du sous-préfet pour la qualité du travail accompli.
En annexe est joint un plan pluriannuel d'investissement qui permettra aux partenaires de soutenir financièrement les actions. :
ANAH, Banque des Territoires, PNR Ventoux, Région Sud, CAUE, Chambres consulaires etc.....
A ce jour, nous sommes dans la phase opérationnelle.
Signature de la convention programmée le mardi 3 octobre par l'Etat, le Département de Vaucluse, la CCVS et la commune de Sault,
Fin du projet en 2026
Magali MALAVARD demande si on pourra prolonger au-delà de 2026 ?
Oui les actions pourront se finaliser au-delà de 2023.
Martin GENDERA précise qu'il n'y a pas de projection pour l'instant au-delà de 2026.
VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Demande de financement à l'ADEME dans le cadre de l'action « *Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés 2023* ».
Rapporteur : Claude LABRO
Présentation par Martin GENDERA
Il s'agit du plan de circulation du quartier du Petit Bois.
Les objectifs : sécuriser les mobilités, encourager les mobilités actives, réduire l'usage de la voiture, connecter les projets communaux.
L'objet de cette délibération est de solliciter un bureau d'étude qui peut être financé à 70% par l'ADEME.
Les missions de cette étude : comptage routier, mesure de vitesse, analyse de fonctionnement des voies de circulation et carrefours, estimation des flux prévisionnels, analyse du fonctionnement futur et scénarios.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 . Opération 34 réhabilitation de l'ancien collège devenu Le M![lieu] : Attribution du lot 1 « Gros œuvre » et du lot 4 « Revêtement de sols » et actualisation du plan de financement.

Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire rappelle que suite à la résiliation des lots 1 et 4 attribués au départ en juillet 2022 à l'entreprise SEGU, la SPL84 et le cabinet ARCHECO ont procédé en avril 2023 à une nouvelle consultation selon les modalités suivantes :

Attribution LOT n°1 GO : tranche 3 (partie centrale et R+1) tranche 4 optionnelle (bâtiment associatif) et tranche 5 (aménagements extérieurs)

Type de procédure : MAPA

Date de la publication au BOAMP : 4 avril 2023

Date limite de remise des offres : 5 mai 2023

Le dossier a fait l'objet de 47 retraits

Nombre d'offres déposées : 2 :

1. Entreprise RODARI basée à Nyons
2. Entreprise GASNAULT basée à Pernes les Fontaines

Suite à l'analyse des offres par le cabinet ARCHECO, après négociation avec l'entreprise RODARI, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise RODARI :

- pour un montant de 265 538,99 euros HT pour la tranche ferme
- et pour un montant de 25 386 euros HT pour la tranche optionnelle (bâtiment associatif)

Soit un total de 290 924, 99 euros HT

Attribution LOT n° 4 : revêtements de sols

Type de procédure : sur devis et CCTP

Nombre d'entreprises consultées : 4

1. NOUVOSOL – AVIGNON
2. VASSILEO – NIMES
3. SPVC – CARPENTRAS
4. SASME – CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Date de l'invitation aux candidats : 4 avril 2023

Nombre d'entreprises qui ont retiré le dossier : 3

L'entreprise NOUVOSOL n'a pas retiré le dossier

Date limite de remise des offres : 28 avril 2023

Nombre d'offre déposée : 1 entreprise SPVC

Selon le rapport ACT du 12 juin 2023, le cabinet ARCHECO propose de retenir l'offre de SPVC pour un montant de 40 389,62 HT pour la tranche ferme et 6 621,62 HT pour la tranche optionnelle, soit un total de 47 011,24 euros HT.

Mise à jour montant du marché de travaux suite consultation :

- Prenant en compte les acomptes perçus par SEGU pour les lots 1 et 4
- Prenant en compte les DGD à régler (hors révision de prix) pour les lots 1 et 4
- Prenant en compte la lettre de commande à l'entreprise CARBONET n° 23-02471
- Prenant en compte la nouvelle consultation choisissant l'entreprise RODARI

Le nouveau montant du marché de travaux s'élève à 1 625 842.12 euros HT qui se décompose de la façon suivante :

Tranche ferme : 1 470 657.50 euros HT

Tranche optionnelle : 155 184.62 euros HT

Soit une augmentation globale de 80 112. 12 euros

Le maire propose de diminuer les aléas de chantier à 60 000 euros au lieu de 77 787 euros prévus initialement, pour financer en partie cette hausse, et de solliciter par ailleurs une nouvelle subvention.

Actualisation du plan de financement : depuis le conseil du 24/11/2022

La commune va solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du FNADT 2023 pour un montant de 46 795.75 euros

Financement	MONTANT HT	*Taux au regard des dépenses éligibles par financeur*
REGION CRET 2019 - phase 2	38 960,00	40 % des dépenses éligibles en 2019
REGION CRET 2019 - phase 3	664 052,00	40 % des dépenses éligibles en 2019
ETAT - DSIL 2020 phases 2 et 3	341 619,37	23,71 % des dépenses éligibles en 2020
ETAT - FNADT 2020 phase 2 et 3	85 472,00	5,93 % des dépenses éligibles en 2020
ETAT - DRAC 2021 Phase2	110 000,00	46 % des dépenses éligibles en 2021
ETAT - DRAC 2022 phase 3 travaux	110 000,00	6.36% des dépenses éligibles en 2022
DEPARTEMENT – CDST 2020-2022 – part de base – phase 2 et 3 - Contractualisation	185 203,00	A calculer
PNR VENTOUX – phase 3	10 000,00	A calculer
Département de Vaucluse -AAP « Plus en avant » 2ème vague 2022	30 000,00	1.43%
FNADT 2023 demandé	46 795.75	30.15% de la tranche optionnelle (155 184.62 euros)
Sous-total aides publiques	**1 622 102.12**	**74.95%**
AUTOFINANCEMENT	**542 246.00**	**25.05%**
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES HT	**2 164 348.12**	**100 %**

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Fixation des tarifs pour le Complexe municipal du Défends (CAMPING, PISCINE).

Rapporteur : Magali MALAVARD

Il s'agit de compléter la délibération précédente par la mise en place de cautions :
- d'un montant de 20 euros pour le badge de la barrière
- et également d'un montant de 20 euros pour le prêt de prise européenne

Marcel MILLOT demande si la commune a un compte ? oui bien entendu la commune a un budget annexe spécifique complexe du Défend créé auparavant.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Décision modificative n°1 : rectificatif de la délibération n° 2023/042.

Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire rappelle qu'une DM n°1 a été entérinée au dernier conseil municipal du 25 mai 2023, une erreur a été constatée dans le tableau du budget :

En effet, le tableau propose une augmentation de crédit des recettes pour l'opération 37, alors qu'il fallait prévoir une augmentation de crédit **des dépenses** sur cette opération,

Il convient de faire la correction nécessaire :

1. En annulant l'augmentation de recettes sur l'opération 37 pour un montant de 48 830.74 euros
2. En augmentant le crédit des dépenses de l'opération 37 de 48 830 .74 euros

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Admission en non-valeur : budget principal de la commune.

Rapporteur : Claude LABRO

Le comptable public de la trésorerie de Monteux propose l'admission en non-valeur arrêtée à la date 27/06/2023 la liste n° 48114200131 pour un montant global de 190 euros.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non-valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable public de Monteux, chargé du recouvrement.

La créance éteinte s'impose quant à elle à la commune et au trésorier.
Le montant des créances proposées en non-valeur s'élève à 190,00 euros
Elles seront imputées au compte – 6541 – créances admises en non-valeur
Il s'agit principalement de redevances d'occupation du domaine public,

Créances admises en non-valeur				
Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Objet	Motif de la présentation
2016	T - 243	49.00	Redevance occupation du domaine public	NPAI et demande de renseignement négative
2017	T- 192	49.00	Redevance occupation du domaine public	NPAI et demande de renseignement négative
2018	T- 158	45.00	Redevance occupation du domaine public	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T - 160	47.00	Redevance occupation du domaine public	Combinaison infructueuse d'actes

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Modification des effectifs au 01/09/2023.

Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON

Jean-Pierre RANCHON précise qu'il s'agit de reconduire les contrats des agents travaillant sur les écoles en 2023/2024.

Afin de permettre le bon fonctionnement des écoles, pour cette année scolaire 2023/2024, il convient d'effectuer les créations suivantes :

Création d'un poste d'adjoint technique du 01/09/2023 au 31/08/2024, pour un maximum de 25/35ème, 3ème échelon, IB 370
Création d'un poste d'adjoint technique du 01/09/2023 au 31/08/2024 pour un maximum de 20/35ème, 3ème échelon, IB 370
Création d'un poste d'adjoint technique ayant fonction d'assistante d'éducation lors de la pause méridienne des élèves de la classe ULIS du 01/09/2023 au 05/07/2024, 8/35ème, 2ème échelon, IB 368
Création d'un poste d'adjoint technique du 01/09/2023 au 05/07/2024, 8/35ème, 2ème échelon, IB 368
Création d'un poste d'adjoint technique (entretien mairie) du 01/09/2023 au 31/08/2024, pour 10/35ème , 2ème échelon, IB 355

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Accueil d'un agent de la CCVS au sein de la commune de Sault dans le cadre d'une convention de formation à compter du 1er septembre 2023.

Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON

Jean-Pierre RANCHON explique qu'un agent titulaire de la Communauté de Communes Ventoux Sud va être accueilli au sein de la commune de Sault du 5 septembre au 31 décembre 2023, dans le cadre d'une convention de formation – stage pratique inter collectivités, avec l'objectif d'intégrer un poste au sein d'une bibliothèque.

La CCVS accompagne cet agent qui souhaite acquérir des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions d'auxiliaire de bibliothèque,
Cet agent va suivre une formation d'auxiliaire de bibliothèque avec l'association des bibliothécaires de France de septembre 2023 à juin 2024 : formation financée par la CCVS en 2023 et par la commune de Sault en 2024.
La commune de Sault va contribuer au projet professionnel de cet agent en l'accueillant 4 mois à la bibliothèque de Sault.
VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Projet d'implantation d'une centrale solaire à Sault avec la société MELVAN route de « Saint Pierre » : modification de la promesse de bail emphytéotique.

Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire rappelle que le conseil a entériné le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le lieu-dit « Route de Saint Pierre »avec l'entreprise MELVAN lors du conseil municipal du 30 janvier 2023 (délibération n° 2023/010).
La société modifie la promesse de bail emphytéotique dans son article 4 qui ne prévoyait aucune contrepartie financière à l'acceptation de cette promesse :
L'article 4 de la nouvelle promesse de bail emphytéotique propose une contrepartie financière correspondant à une indemnité d'immobilisation d'un montant de 6 100 euros.
Les autres articles étant inchangés.
La commune étant soumise à la loi montagne, elle devra solliciter un bureau d'étude pour demander une dérogation à la loi montagne pour ce type de projet

Le Maire évoque l'obligation pour les communes de définir une cartographie des zones d'accélération avant la fin de l'année 2023.

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 Bruno GIRE et Angélique PASCAL

10. Etat d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale de Sault pour l'année 2024.

Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON

Coupes sanitaires de pins sylvestres sur une zone située après l'hippodrome :
Les bois seront vendus avec un prix de retrait minimum fixé par le Maire.
Marcel MILLOT intervient en précisant qu'au moment de la coupe il reste des déchets au sol.
Jean-Pierre RANCHON répond qu'il faudra voir avec l'Office National des Forêts si on peut en broyer une partie.
Les exploitants feront attention aux sentiers.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. Convention d'occupation temporaire du domaine public communal par un panneau Relais Information Service (RIS) VTT/Trail entre le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et la commune de Sault.

Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON

Jean-Pierre RANCHON explique que dans la cadre de sa mission de structuration et de valorisation des activités de pleine nature, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux organise, aménage et entretient un réseau d'itinéraires VTT et Trail, en étroite collaboration avec les collectivités locales.
Afin d'améliorer la qualité de services auprès des pratiquants, des panneaux Relais Information Service (RIS) vont être installés dans les communes qui concentrent plusieurs départs VTT ou Trail. Ces panneaux présenteront l'offre d'itinéraires à l'échelle du Parc ainsi que des recommandations (bonnes pratiques en espace naturel, risque incendie, numéros utiles...). Les communes de Bédoin, Malaucène, Pernes-les-Fontaines, Sault, Venasque et Vaison-la-Romaine ont été identifiées pour accueillir ces mobiliers, financés dans le cadre du programme Européen LEADER.

Le PNR a sollicité la Commune, propriétaire et gestionnaire de la voirie communale, pour l'implantation de ce mobilier, sur un lieu et à des conditions définies en concertation. Le panneau RIS a été posé Place des Aires situé dans le coin des escaliers à gauche.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux.
Rapporteur ; Jean-Pierre RANCHON

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux confèrent aux chambres consulaires la qualité de « membres à voix consultative ».
Une récente analyse juridique des services de l'Etat, fondée sur l'article L. 1615-2 du Code général des collectivités territoriales, indique que cette qualité fait perdre aux syndicats de Parc concernés, le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).
Afin d'assurer l'éligibilité du Parc naturel régional du Mont-Ventoux à cette recette significative pour les opérations d'investissement, les services de l'Etat suggèrent d'engager une révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.
L'enjeu étant également de maintenir la relation privilégiée du Parc naturel régional du Mont-Ventoux avec ses actuels membres associés, il est proposé de faire évoluer la qualité de l'ensemble des « membres à voix consultative » (Chambres Consulaires, Fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, Les carnets du Ventoux, France nature environnement Vaucluse) vers celle de « partenaires invités aux réunions du Comité syndical ». Cette évolution entraine une révision des statuts.
VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Jean-Pierre RANCHON ne prend pas part au vote

14. Modalités d'exercice de la compétence « Maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables – IRVE) par le syndicat d'énergie vauclusien (dans les conditions de l'article L2224.37 du CGCT et des statuts du SEV).

Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON

Monsieur RANCHON rappelle que le conseil municipal a délibéré le 31 mars 2022 pour mettre en place une 2ème convention entre la commune et le syndicat d'Energie Vauclusien concernant les recharges pour véhicules électriques.
Il était prévu en 2022 de mettre en fonction 2 bornes de 22kW avec 2 points de charge et 1 borne de 50kW avec 2 points de recharge.
Il semble plus adapté de prévoir 1 borne de 120kW au lieu de 50kW pour un temps de charge beaucoup plus rapide,
La nouvelle convention proposée pour ce conseil annule et remplace la convention entérinée au conseil municipal du 31 mars 2022.
Le lieu serait à définir, elle ne pourra pas être installée à côté des bornes actuelles, car la puissance de cette borne doit bénéficier d'un autre transformateur
Redevance 120 kw = 1000 euros par an
Bruno GIRE demande le coût d'installation ?

Le coût de création du point de livraison électrique nécessaire au raccordement de la borne au réseau d'alimentation électrique est intégralement pris en charge par le SEV plafonné aux montants suivants :

- 3 000€ hors taxe pour une borne 22kW AC - 2 points de charge,
- 5 000€ hors taxe pour une borne 120kW - 2 points de charge,

Un retour pour la commune se fera indirectement quand le SEV prendra en charge le renouvellement des lampes en LED pour l'éclairage public
Pourquoi ne pas améliorer les bornes en place demande Bruno GIRE ?
A cause du transformateur qui n'est pas assez puissant

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION :2 Bruno GIRE et Angélique PASCAL

Communications :

- Remerciement de l'Institut du cancer d'Avignon pour le don de la commune dans le cadre d'Octobre Rose.
- Remerciement du professeur de sport du collège qui a fait passer le test savoir nager aux élèves de 6ème le 5 juillet.
- Soutien filière lavandicole : aide exceptionnelle obtenue par les sénateurs pour compenser la baisse de perte du chiffre d'affaire : dépôt des dossiers avant le 28/07 à 14h : il faut faire circuler l'information auprès des lavandiculteurs.
- Modification des horaires du bureau de poste de Sault : proposition de fermeture au public le lundi, ouverture tous les samedis matins au lieu d'un samedi sur deux. Nouveaux horaires certainement appliqués à compter de septembre.
- Lecture par le Maire de la motion de soutien proposée par l'association des maires de Vaucluse relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux.
- Le camping fonctionne plutôt bien : les deux gardiens ont réalisé déjà beaucoup de nettoyage et de débroussaillage: un seul maître-nageur est recruté, d'où la fermeture hebdomadaire le jeudi ainsi que sur la pause méridienne ; présence permanente d'un agent technique qui a muté sur le service du camping ;
  Bruno GIRE : il y a eu récemment 3 interventions pompiers au camping, souci au niveau de la numérotation des emplacements, pour la sécurité des campeurs, il faudra être plus précis sur la numérotation.
  Le Maire répond que cela sera bien entendu prévu avec le futur plan d'aménagement ;
  Par ailleurs, il y a un gardien de camping présent en permanence 24 heures sur 24.
- Course UFOLEP : dommage de dire que le village était fermé ; 560 vélos inscrits soit 800 à 900 personnes sur Sault. Le Maire regrette qu'UFOLEP parte avec une mauvaise impression et image de la commune.
  Angélique ERARD a eu honte du comportement de certains habitants du village.
  Jean-Pierre RANCHON ; UFOLEP est en partenariat avec l'Education Nationale.
  Magali MALAVARD trouverait intéressant de remercier le jeune qui a voulu participer mais a rencontré un problème technique.
- Jumelage : Visite délégation ESPEZEL du comité de jumelage qui était ravie de leur accueil
- Fête agricole dimanche 23 juillet : on referme la rue de la République à la demande du comité des fêtes (défilé des vieilles soupapes)
- Monsieur PONTOIRE va remettre officiellement son tableau pour la gazette
- informations sur les lotos qui se tiennent en ce moment.
- La fête votive se prépare du 10 au 15 août.
- Fête de la lavande : dérogation acceptée par la préfecture sauf si alerte rouge renforcée ;
- Cérémonie de la Résistance au mois d'août

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02

Il sera validé lors du prochain conseil municipal et publié sur le site internet de la mairie sous un délai de 8 jours à compter de sa validation, conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et à l'article L2121-15 du CGTC

Le Président de séance :	Secrétaire de séance :
Claude LABRO, Maire	Corinne BOUYSSOU

MAIRIE DE SAULT
F-84390 (Vaucluse)